

#### Marchés publics

## 1<sup>er</sup> bilan de la charte de la commande publique au service de l'économie locale

# Amphithéâtre Badinter, Immeuble Gironde 83, cours du Maréchal juin à Bordeaux

### Le jeudi 2 février 2017, à 9 heures

Bernard Castagnet, vice-président chargé de l'attractivité territoriale, du développement économique et du tourisme, présentera le premier bilan de la charte de la commande publique au service de l'économie girondine lors d'une rencontre dédiée aux entreprises du bâtiment et des travaux publics (BTP) ou de la voirie. Les intentions d'achat du Département pour l'année 2017 seront également communiquées lors de la conférence.

En tant qu'acteur de l'économie girondine, le Département souhaite **mobiliser sa capacité** d'achat public pour accroître encore sa contribution à l'économie locale et son soutien aux entreprises girondines, en particulier les PME (petites et moyennes entreprises) et les TPE (très petites entreprises). Il s'agit de faire de la commande publique le levier du développement économique et des territoires girondins.

La charte de la commande publique adoptée le 21 janvier 2016 a porté ses fruits puisqu'en 2016 71 % des marchés ont été attribués à des entreprises girondines de type PME ou TPE. Pour rappel, fin 2015, c'était 61% des marchés qui étaient attribués aux entreprises girondines. En Gironde, la commande publique du Département représente chaque année plus de 160 millions d'euros de dépenses.

Aussi, pour **poursuivre les engagements de la charte**, les services départementaux, vont aller à la rencontre des entreprises sur les territoires pour **«démystifier» la commande publique.** Le but étant de simplifier les démarches administratives et de favoriser le dialogue avec les opérateurs économiques.

### Repères

Pour renforcer le soutien à l'économie girondine, le Département s'engage avec sa charte de la commande publique autour de trois axes :

- 1. Faciliter l'accès aux TPE et PME par l'allotissement des marchés et un soutien au besoin de financement des entreprises via l'avance et la garantie financière
- 2. Promouvoir l'achat durable, responsable et innovant: encourager l'insertion sociale et l'innovation
- 3. Garantir la bonne application des règles des marchés publics, en particulier en matière de respect des délais de paiement et de lutte contre les pratiques illégales (travail dissimulé, offres anormalement basses...)

La mise en oeuvre de la charte donne lieu à la consultation des organisations professionnelles (fédérations et autres représentations des entreprises d'études techniques et de travaux comme par exemple la chambre des métiers, etc.).

Une évaluation ánnuelle de sa mise en œuvre et de ses effets sur les fournisseurs du Département est organisée.

#### **Contact presse**

Typhaine Cornacchiari : 05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44 - typhaine.cornacchiari@gironde.fr Laurent Gazal : 05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02 - l.gazal@gironde.fr

Site: Gironde.fr - Facebook: Département de la Gironde - Twitter: @gironde

